Beaubois (**Beauboys**, **Bauboays**), François, seigneur de Beaubois en Drefféac (non cité au procès-verbal de la montre)

Armes. De gueules à neuf quatrefeuilles d'or (POTIER de COURCY, op. cit),

Les Beaubois, seigneur de Beaubois, sont anciennement implantés à Drefféac comme en témoignerait la présence d'une seigneurie éponyme. Ils disposent de biens en pays guérandais (Mesquer, Saint-Molf, puis Assérac) et ont passé alliance avec certaines familles du « terrouer ». Leur étude bénéficie d'archives familiales qui conservent quelques contrats de mariage et autres actes soldant certaines procédures (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 463).

Le plus anciennement connu des Beaubois est **Pierre** dont Marie est la « sœur germaine ». Pierre épouse Jeanne de Rezac, mariage dont sont issus Jean, Marie et Marguerite (voir ci-dessous)

Le 24 février 1404 (n.st.), Éon de La Rembaudière et son épouse, Marie de Beaubois, vendent à Jean de Beaubois, fils de Pierre de Beaubois, et frère de Marie, 4 livres et 3 journées de « biens » (corvées) pour la somme de 80 écus (*ibid.*, E 643, acte en date du 7 novembre 1409). Jean se retrouve ensuite le 3 juin 1411, lors d'un accord passé entre lui et Pierre de Tréguz, au sujet de la dot (16 livres de rente annuelle) de Marguerite de Beaubois, sœur de Jean, tous deux enfants de Pierre de Beaubois, seigneur de Beaubois, et de Jeanne de Rezac, en raison de son mariage avec Guillaume de La Grée; par ailleurs, pour le mariage de Guillaume de Tréguz, fils de Pierre de Tréguz et d' Aliette de La Grée, fille de Guillaume, la dot est de 10 livres de rente annuelle ; Pierre de Tréguz, par « atournance » vend les 10 livres de rentes annuelle à Jean de Beaubois, pour 200 écus (*ibid.*, E 643). Le 12 juin 1415, Jean de Beaubois affirme, devant la cour de La Roche-Bernard, disposer d'un droit de « détroit » sur ses « hommes », pour l'usage d'un moulin « foulleret » bien que celui-ci soit resté sans réparation (ibid., E 643). Le 19 janvier 1428 (n.st.), qualifié de seigneur de Beauboys, il est recensé parmi les nobles lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Drefféac et est en possession d'une métairie (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Drefféc ; et site « Archives remarquables »). Le 24 mai 1435, Jean Bouscher (Boucher, Bocher), seigneur du Plessis-Bouscher, âgé de 65 ans « ou environ comme peut aparoir par l'inspection de lui », malade mais « de bon entendement », rapporte que feu Pierre de Beaubois et Marie de Beaubois (la mère de Jean Bouscher), sont « frere et sœur germains », aussi Jean de Beaubois, fils de Pierre et actuel seigneur de Beaubois, est-il son cousin germain, et, Jean Bouscher n'ayant pas d'enfant, son héritier présomptif des biens provenant de Marie de Beaubois (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 643). Parmi les biens qui constituent l'héritage, il s'en trouve à Guérande comme en atteste un acte du 31 mai 1435 : à cette date, Jean de Beaubois, seigneur de Beaubois déclare que Jean Bouscher, seigneur du Plessis-Bouscher, possède des rentes en particulier à Guérande et qu'ils les avaient cédées audit Beaubois comme à son héritier principal « en la ligne et par devers la mère dudit Bouscher »r (*ibid.*, E 643). Peu après, le 30 mars 1436 (n.st.) Jean de Beaubois témoigne que Jean Bouscher, seigneur du Plessis-Bouscher, appartient au lignage de sa mère et s'engage à lui verser 16 livres de rente sa vie durant (*ibid.*, E 643).

Jean épouse Catherine Leet. Il disparaît avant le 14 juin 1433. Du mariage sont issus Guillaume, l'ainé, Jean et Catherine (voir ci-dessous).

Le 14 juin 1443, maître **Guillaume** de Beaubois, fils de feu Jean de Beaubois et de Catherine Leet (encore en vie à cette date) s'engage à verser à son frère cadet, Jean, 40 écus (en fait 20 durant la vie de Catherine), ce dernier disposant de l'hébergement de Beaubois (*ibid.*, E 643).

Toutefois, Guillaume semble disparaître prématurément et sans descendance. Son frère **Jean** lui succède alors.

Le 24 juin 1454, un accord clôt un différend qui opposait, devant la cour de Vannes, Jean de Muzillac, seigneur de Séréac, et Jean de Beaubois (*ibid.*, E 643). Jean se rencontre ensuite : en 1456, il rend un aveu pour ce qu'il tient de la vicomté de Donges (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 82,) : le 16 novembre 1459, Jean de Beaubois et Olivier de Boualle, seigneur de Boualle – autorisé d'Olivier de Boualle, son père –, époux de Catherine de Beaubois – (dont Jean est le frère aîné), s'accordent sur un paiement de 25 livres de rente annuelle à propos de la succession de leur père et mère (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 643).

Jean de Beaibois épouse Marguerite de La Châtaigneraie dont il a un fils, François, et trois filles, Marguerite, Guillemette et Françoise. Jean décède avant 1468 (voir ci-dessous).

En 1468, **François** de Beauviys rend un minu de rachat à la suite du décès de Jean de Beaubois, son père (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 85). En 1472, devant la cour de La Roche-Bernard, un acte clôt une procédure – engagée dès 1468 –, entre Catherine de Beaubois, veuve d'Olivier de Bouale, et François de Beaubois pour le règlement de sommes dues au titre de sa dot (25 livres de rente annuelle) accordée par Jean de Beaubois, frère aîné de

Catherine et père de François, ces derniers étant les enfants de défunts Jean de Beaubois et Catherine Leet. Dans cet acte, il est fait état, à la date du 16 décembre 1471, de « frere Pierre Regnaud, mestre d'escolle de Pontchastel » (Pontchâteau) (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 643). Le 13 septembre 1473, Françoise Beaubois est en procès avec Guillaume du Boays (Bois), seigneur de Kergo, époux de Marguerite de Beaubois, sœur de François au sujet du versement de sa dot (10 livres de rentes annuelle en la paroisse de Rieux) (*ibid.*, E 643) Le 15 janvier 1475, Catherine de Baullac, veuve de Guillaume de Saint-Martin, dame de Bochelamer, rappelle avoir alloué, le 15 mars 1463 (n.st.), 20 livres de rente annuelle à Perrine de Baullac lors de son mariage avec François de Beaubois (ibid., 643). Le 19 avril 1475, aveu est rendu par Jean Josso, sieur du Plessis-Josso, à François de Beaubois, pour un moulin à vent nommé le moulin Josso et terres aux alentours, en Saint-Molf, biens tenus à foi, hommage et rachat (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 86). Le 1er décembre 1476, un accord est passé, au sujet d'une somme de 12 livres, entre François et ses sœurs, Guillemette et Françoise (résidant à Drefféac) enfants des défunts, Jean de Beaubois et Marguerite de La Châtaigneraie (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 643). François est encore cité les : 29 juillet 1477 (ibid., B 8, f° 132 v°); 29 juillet 1480, dans une querelle qui l'oppose à Pierre Le Guennec et sa femme (ibid., B 9, f° 113 v); 27 décembre 1483, lors d'un échange fait avec Michel Le Pennec, François de Beaubois lui cède des rentes qu'il possédait à Saint-Molf et Mesquer contre 24 œillets de saline situés à Faugaret (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 103), et encore le 5 août 1485, Michel Le Pennec avait acquis 60 sous de rente pour 60 livres venant en déduction de la « recompenze » due à François de Beaubois, et en paiement d'arrérages (*ibid.*, E 52, p. 103, 142-143)

Le 15 avril 1497, devant la cour de Rieux, est passé un contrat de mariage entre Jean de Bésit (dont le curateur est Pierre de Boisbrassu, seigneur de la Touche), et Jeanne de Beaubois, fille de « noble escuyer » François de Beaubois et de feue Perrine de Baullac ; ce dernier consent au mariage de même que Pierre son fils aîné. La dot tient compte de la succession de Perrine de Baullac, mère de Jeanne de Beaubois, et de son droit dans la succession de son père, 60 ivres assises dans la paroisse de Caden (pour 20 livres dans cette paroisse où résident les Bésit), Asse et Montoir et pour meubles 100 écus (*ibid.*, E 643).

Le 15 décembre 1499, devant la cour de Nantes, Pierre de Beaubois, écuyer, seigneur de « Cathonet » (Catonnet), fils ainé et héritier présomptif de François de Beaubois, en vue de son mariage avec Marguerite de Bésit, fille de feu Guillaume de Bésit, passe accord avec Jean de Besit frère aîné de Marguerite, héritier principal de Guillaume de Bésit. François de

Beaubois avait subordonné le mariage à une dot de 60 livres de rente à verser sur les successions de ses père et mère, Pierre et Catherine de Baullac (*ibid.*, E 643)

François épouse Perrine de Baullac. Du mariage sont issus Pierre, René et Jeanne. François, devenu veuf avant 1497, épouse en secondes noces Marie de Boisbrassu. François décède avant le 2 mai 1505, à cette date un acte mentionne que ses héritiers sont Pierre, le fils aîné et René (*ibid.*, E 643, acte du 15 juin 1510). De plus, du second lit, est né François de Beaubois.

Le 10 août 1506, un contrat de mariage est passé entre **Pierre** de Beaubois, seigneur de Beaubois et de Catonnet, résidant en la paroisse de Drefféac, et « damoiselle », Jeanne Gillet, fille et héritière principale de feu Édouard Gillet, seigneur de la Ville-Bessac et de la Barrie en la paroisse Saint-Pierre de Frossay, et veuve de Jean Calon, seigneur de Launay ; la dot est de 73 livres de rente, dont 13 livres dans les paroisses de Chaunay et « Arton en Rays », et il est convenu que sur ces 73 livres, 60 reviendraient, au décès de Jeanne aux enfants à naître du couple ou à défaut resteraient en possession des Beaubois. Parmi les témoins figurent Guillaume Calon et Jeanne du Plessix, son épouse, seigneur et dame de Villejames, et mère de Jeanne, Marguerite et Françoise Gillet (*ibid.*, E 643).

Le 27 novembre 1507, au sujet d'arrérages réclamés sur la succession de Jean du Boays et de Marguerite de Baullac, un accord est trouvé entre Pierre de Beaubois, seigneur de Beaubois et de Catonnet, et Guillaume du Boyas, seigneur de Baullac et de Bochelamer. Il est rappelé que le 7 mai 1506, un précédent accord avait été passé entre feu Jean du Boays, seigneur de Baullac, et Pierre Beaubois, seigneur de Beaubois et de Catonnet, reprenant luimême un accord antérieur (« puis soicante ans ») passé, d'une part, entre feu François de Beaubois et Perrine de Baullac, père et mère de Pierre de Beaubois, actuel seigneur de Beaubois, et, d'autre part, Jean du Boays et Marguerite de Baullac, son épouse, seigneur et dame de Bréquigny et de Baullac, au sujet de la succession de Jean de Baullac et Marguerite de Tréguz, seigneur et dame de Baullac et père et mère de Marguerite et Perrine de Baullac ; Marguerite étant l'héritière principale, et Perrine « juvigneure » ; Jean du Boays et sa femme promettant de faire assiette des rentes ; depuis Catherine de Baullac, dame de Bochelamer, assigna ces rentes en faveur du mariage de François et de Perrine ; mais Pierre de Beaubois, l'actuel seigneur de Beaubois, entendit faire valoir ses droits sur ces rentes, et réclama des arrérages sur quarante ans. Par la transaction, passée devant la cour de Nantes, Guillaume du Boays, seigneur de Baullac accorde 30 livres de rente à Pierre de Beaubois et verse 150 écus (*ibid.*, 643).

Le 2 juillet 1509, devant la cour de Nantes, un accord est conclu entre Marie de Boisbrassu, dame de Bésit, veuve de François de Beaubois, et tutrice de François de Beaubois, son fils, d'une part, et Pierre de Beaubois, seigneur de Beaubois, au sujet du douaire de Marie (*ibid.*, 643).

Le 15 juin 1510, accord est passé entre Pierre de Beaubois, seigneur de Beaubois, et René de Beaubois, son frère puîné, cet accord fait suite à un autre intervenu le 15 juin 1510 à propos la succession de François de Beaubois et de Perrine de Baullac, leur père et mère, lui accordant 25 livres de rente annuelle, le nouvel accord porte sur les arrérages, soit 150 livres pour lequel il sera assis 6 livres 10 sous de rente annuelle (*ibid.*, E 643).

Marie de Boisbrassu obtient le 26 septembre 1511, une « commission » contre Pierre de Beaubois au sujet de la donation qu'elle fit de la métairie de Beaubois (*ibid.*, B 20, f° 188 bis).

Le 5 mars 1513, Pierre de Beaubois, Guillaume Calon et leurs femmes sont en procès avec les paroissiens de Frossay (*ibid.*, B 21, f° 53 v°), sans doute s'agit-il d'une affaire d'exemption de fouage au sujet d'un métairie

Dans un compte de la baronnie de Pontchâteau, tenu du 7 juillet 1513 au 7 juillet 1514, et rendu à Pierre de Rohan, il est mentionné le décès, survenu en juillet 1513, de François de Beaubois, le montant du rachat est estimé à 12 livres (*ibid.*, E 438, f° 9 v°). L'absence d'indication qualifiant François de Beaubois rend difficile son identification.

Pierre de Beaubois épouse Jeanne Gillet, puis Marguerite de Bésit, de ce dernier mariage naît un fils, François. Pierre meurt avant le 10 juillet 1521, voir ci-dessous).

Le 17 juin 1515, un contrat de mariage est conclu entre **François** de Beaubois, seigneur de Beaubois, et Mathurine de Coëtdro (Couëtdro, Coëdro), fille de feu Jean Coëtdro, seigneur de Piniec, et de Jeanne de La Forest, la dot est de 55 livres de rente annuelle (soit en capital une somme de 1010 livres), et pour meubles 100 livres. Diverses opérations permirent d'affranchir 55 livres de rente annuelle. De Jean et de Jeanne est héritier Georges de Coëdro, alors sous curatelle de sa mère (*ibid.*, E 634, acte du 17 mai 152).

Le 18 juin 1515, François de Beaubois, fils de Pierre de Beaubois et de Marguerite de Bésit est émancipé (*ibid.*, E 643).

Le 10 juillet 1521, François de Beaubois, seigneur de Beaubois, est en procès avec le seigneur de Baullac (*ibid.*, b 26, f° 153).

Le 17 avril 1523, un accord est passé entre Marie de Boisbrassu, dame de Beaubois et de Bésit, veuve de feu François de Beaubois, seigneur de Beaubois. Il met fin à une querelle de quinze ans entre Marie et Pierre de Beaubois, fils de François et beau-fils de Marie, au sujet de son douaire. Celle-ci ne lui ayant pas été assigné – Pierre prétend qu'elle aurait promis de ne pas demander – elle réclame 500 livres d'arrérages. Devant la cour de Rochefort et de La Roche-Bernard, François de Beaubois, fils de Pierre, s'engage à payer à maître François de Beaubois, son oncle maternel et paternel, fils de Marie, 10 livres de rente annuelle durant la vie de Marie, François reçoit aussi les biens meubles de Marie se trouvant en la maison de Beaubois, Marie s'engageant à ne pas les aliéner de son vivant (*ibid.*, E 643).

Le 6 juin 1527, François de Beaubois, époux de Mathurine de Coëtdro, renonce à ses biens et se démet de ses droits en faveur de Marguerite et Bertranne ses filles mineures sous la tutelle de leur mère Mathurine de Coëtdro, à condition qu'il soit « nourry, vetu et entretenu » jusqu'à sa mort (*ibid.*, E 643, acte passé à Allaire).

François doit décéder peu après. Le 23 juin 1527, un accord est conclu entre maître **François** de Beaubois, seigneur de Beaubois, fils de feu François de Beaubois, seigneur de Beaubois, et François Beaubois à propos de rentes (*ibid.*, E 643, acte passé à Allaire)

Le 20 avril 1530, un contrat de mariage est conclu entre François de Beaubois, seigneur de Beaubois, et Françoise du Coign, sœur germaine de Jean du Coign, seigneur du Coign, enfants de défunts Médart du Coign et de Françoise de La Guerche, dame de Petite-Noë en La Chapelle-Basse-Mer, le montant de la dot est de 100 livres (*ibid.*, E 643)

François de Beaubois est encore cité le 30 janvier 1537 (BnF, ms. fr. 22318, p. 884).

En 1544, selon un acte incomplet, maître François de Beaubois est en procès avec François de Beaubois (le fils de Marie de Boisbrassu) à propos d'une rente annuelle de 12 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 634).

En septembre 1544, dans la déclaration de la baronnie de la Roche-Bernard, en la paroisse de Drefféac, est enregistré François de Beaubois, seigneur dudit lieu (*ibid.*, B 1881, f° 59 v°).

Autres Beaubois.

- Guillaume. En 1427, lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Rieux (actuel département du Morbihan) est enregistré Guillaume de Beaubois (il dispose

d'un receveur et d'un sergent exempts) qui est sans doute à identifier à Guillaume, seigneur de la Rucardaye, disposant d'une métairie. Il est encore cité en 1448. Lors d'une montre de l'évêché de Vannes, le 8 septembre 1464, Guillaume de Beaubois, dont le revenu noble est estimé à 40 livres, est représenté par Julien, son fils. Lors d'une autre montre, le 1 septembre 1481 est mentionné Jean de Beaubois (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 659-660, 663, 667-668).

- Peronnelle. Le 15 juillet 1515, est citée Peronnelle Beaubois épouse de Vincent de La Bigotaye (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 480).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Beaubois », Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires, mis en ligne le 1^{er} mars 2024